

# Mandats du SNES sur les enseignements technologiques, les formations post-bac (BTS, CPGE) et EFTLV

(Rapporteurs : Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-Hervé Cohen, Monique Daune, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani)

## L'organisation du lycée et le contenus des enseignements

Marseille 2014

Reims 2012

Perpignan 2009

### Préserver la voie technologique :

Les séries technologiques doivent être reconstruites autour des grands champs économiques de la production de biens et de services :

- les séries industrielles, à partir de la conception et la production de biens matériels, de la production et de la gestion des énergies, de la production et des transmissions des informations, de la construction et du génie civil ;
- la série des sciences et technologies de laboratoire, à partir des biotechnologies et des technologies de la physique et de la chimie ;
- la série des sciences sanitaires et sociales, à partir des besoins des usagers ;
- les séries des sciences et technologies du management et de la gestion, à partir des ressources humaines et de la communication, de la mercatique, de la gestion et des systèmes d'information et de gestion.

La réforme Chatel a porté un coup très dur à la spécificité des séries technologiques en les rapprochant des séries générales pour des raisons budgétaires. Loin d'avoir enrayer leur déclin, elle a dégradé ce qui était une voie de réussite pour de nombreux élèves. Dans ces séries qui s'appuient sur la mise en activité des élèves, la réussite nécessite de retrouver un volume horaire et un travail en groupes allégés suffisants en particulier dans les disciplines technologiques de spécialités.

Dans le cadre du bilan de la réforme Chatel, le SNES-FSU demande une remise à plat urgente de la réforme de la voie technologique. Les enseignements technologiques et généraux doivent être complémentaires et inscrits dans une logique de cohérence réciproque : la répartition du volume horaire entre ces enseignements doit être équilibrée, l'évaluation du baccalauréat doit tenir compte de cet équilibre. En philosophie notamment le programme et les épreuves doivent être repensés.

La série industrielle a été particulièrement attaquée dans ses fondements même. C'est tout l'esprit de cette série qui s'est trouvé remis en cause. Les professeurs de STI ont vu leur métier changer et ont été sommés de s'adapter à ces bouleversements sans aucune aide de la part de l'administration. Il est urgent de redonner à cette filière et à ses enseignants une reconnaissance à la hauteur de son rôle dans le processus de démocratisation. La reconstruction de la série STI doit être entamée rapidement.

Cependant, dans l'immédiat, les modalités d'exercice en STI2D exigent des aménagements tant pour les enseignants que pour les élèves. L'intervention en binôme doit être rendue possible partout en enseignement transversal, avec deux enseignants de spécialités différentes, ce qui n'exclut pas la nécessité d'une formation disciplinaire lourde pour les enseignants qui en exprimeraient le besoin.

La spécificité de l'épreuve de projet en STI2D peut donner du sens à une part de contrôle en cours d'année mais la part et le poids de cette évaluation dans la note finale dans la discipline doivent être minorés. L'organisation de l'épreuve, clairement définie par des instructions nationales, ne doit pas être à la charge des enseignants.

Il est indispensable de reconstruire l'ensemble des séries technologiques à la fois au niveau des volumes horaires respectifs des cours, travaux dirigés et ateliers ou activités, et au niveau des enrichissements mutuels que doivent apporter les enseignements technologiques et les enseignements généraux.

En cela, la série arts appliqués (STD2A) pourrait servir de base de réflexion, en prenant garde au fait que,

pour le reste cette série a subi comme les autres une mise en œuvre chaotique et sans suivi, la concurrence entre disciplines pour les heures d'enseignement en groupe, une diminution de l'horaire pratique en arts appliqués et pour les enseignants, une surcharge de travail importante.

Quant aux séries hôtellerie et TMD, leur rénovation doit se faire sur le modèle que le SNES-FSU revendique pour les autres. Le SNES-FSU demande ce cadre qu'un enseignement d'ECJS soit inclus dans la formation des élèves.

Avec les séries technologiques, il ne s'agit pas de donner des compétences professionnelles aux élèves, et d'ailleurs ces compétences ne doivent pas devenir un objectif en termes d'évaluation, mais de s'appuyer sur des activités professionnelles issues de ces grands champs de production pour mettre les jeunes en situation d'acquisition d'une culture technique transférable ouvrant à la poursuite d'études dans un vaste panel de formations supérieures, en privilégiant des parcours passant par les formations supérieures courtes qui permettent à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'études qui doit être encouragée.

La réforme de la voie technologique, a conduit à la dénaturation de cette voie dès la Seconde et mène à son effondrement (celui-ci étant, pour des raisons à la fois économiques et idéologiques, voulu par le ministère), elle a fait perdre à cette filière toute lisibilité pour les élèves et leur famille, qui la délaissent alors qu'elle permettait à un certain nombre d'entre eux d'y trouver un chemin vers la réussite. Le SNES demande donc l'abandon de la réforme Chatel, ainsi qu'un bilan de sa mise en place après un an et demi, mais aussi l'ouverture d'un débat sur les finalités, les structures, les contenus du lycée avant d'en reprendre les programmes et les structures. Il portera ses propositions et son projet pour le lycée, articulant démocratisation et diversification.

Le SNES s'oppose également à tout projet allant dans le sens d'une fusion des SES et de l'économie-gestion, comme par exemple l'expérimentation proposée par la circulaire de rentrée 2012 (mise en commun des enseignements d'exploration SES et PFEG). En effet de tels projets dénatureraient chacune des disciplines en niant leur spécificité et menaceraient en particulier la série STMG, ils s'inscrivent dans un abandon de la voie technologique qui risque de voir ses élèves répartis entre une série générale et la voie professionnelle. Enfin le SNES demande une remise à plat complète dès à présent des modalités du baccalauréat pour la session 2013. Il faut en finir avec la réduction alarmante du temps de correction au nom de la « reconquête du mois de juin ».

D'autre part le SNES affirme que la diversification des voies, des séries et des spécialités reste un vecteur fondamental de la démocratisation qui doit être maintenu. Pour cela, le lycée doit offrir surtout le territoire le choix entre différents chemins clairement identifiés, d'égales exigences, permettant par leur diversité de mettre tous les élèves en situation de réussite sans pour autant les enfermer dans des orientations irréversibles. La structure en voies et en série avec spécialisation progressive répond à cet impératif. Dans ce cadre la Seconde générale et technologique doit être une classe de détermination conçue comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super Troisième. Si les élèves poursuivent certaines disciplines du collège abordées de manière nouvelle, les champs nouveaux (technologique, économique et social) doivent occuper une part conséquente de l'horaire et être valorisés au même titre que les autres disciplines: ils participent à la construction d'une culture commune ambitieuse et soucieuse de la construction du citoyen. Ces enseignements doivent être associés à un volume horaire minimum de 3 h hebdomadaires en demi-groupes, avec la possibilité pour les élèves de cumuler deux enseignements. La mise en place de ces enseignements ne serait pas assortie d'un travail supplémentaire à la maison pour les élèves, la découverte des disciplines technologiques étant centrée autour d'un travail pratique en classe.

Il est donc urgent de reconstruire une voie technologique qui :

- s'appuie sur des champs technologiques pertinents, adossés aux secteurs de l'activité économique et sociale ;
- tire profit d'enseignements technologiques et d'enseignements généraux dont les programmes sont construits en cohérence ;
- permette de répondre à l'enjeu de réindustrialisations de la France.

Le SNES a des demandes particulières pour les séries STMG et ST2S :

Pour la série ST2S :

- un bilan de la série actuelle avec une remise à plat des contenus ;
- la construction de programmes exigeants permettant la poursuite d'études, attractifs et motivants pour les élèves, et s'appuyant sur les publics, leurs besoins et la réalité sanitaire et sociale.

Pour la série STMG :

- préserver pédagogie active et démarche technologique : le programme, en particulier de sciences de gestion en Première, doit être revu en partant des pratiques des organisations pour construire un autre contenu, condition d'une véritable orientation éclairée en Terminale
- rétablir a minima l'horaire des spécialités en Première et Terminale.

Le SNES demande une consultation systématique des enseignants lors de la rénovation et une formation digne de ce nom pour tous les enseignants, particulièrement sur l'enseignement des disciplines qui évoluent.

*Les trois voies du lycée général, technologique, et professionnel doivent être repensées avec l'objectif prioritaire de pouvoir accueillir plus de jeunes et de les y faire réussir, c'est à dire les faire parvenir à un diplôme national sanctionnant un niveau de qualification IV et/ou leur permettre de poursuivre des études supérieures. Le lien entre les trois voies et la formation continue doit être retravaillé dans ce sens.*

*Le SNES réaffirme que l'organisation en voies et séries clairement identifiées reste la solution la plus pertinente pour atteindre ce double objectif. Ainsi le lycée, dans ses trois voies, doit participer à la construction de l'autonomie du sujet dans sa vie personnelle, sa poursuite d'études ou sa vie professionnelle. Mais cette autonomie doit être construite progressivement, elle ne peut à aucun moment être présupposée. S'appuyer précocement sur une prétendue autonomie revient en fait à livrer davantage l'élève aux contraintes sociales, culturelles et psychologiques qui s'exercent sur lui. C'est le sens de notre refus de tout lycée "à la carte" qui sous prétexte de liberté réduirait considérablement la richesse de l'offre éducative, enfermerait l'élève dans ses représentations et ses désirs au lieu d'enrichir son univers intellectuel.*

*Il importe au SNES de bien réaffirmer par ailleurs la spécificité de la voie technologique qui doit être maintenue en tant que voie de réussite et de démocratisation. Les couplages éventuels (type SES /Economie-Gestion, arts plastiques /arts appliqués, technicien du son /musique) risquent fort d'être artificiels s'ils ne reposent pas sur une articulation forte des programmes à partir des disciplines. L'orientation vers la voie technologique doit être beaucoup plus positive et basée sur un choix construit par les élèves. Pour cela, une vraie campagne de revalorisation et de promotion de la voie technologique doit être menée, y compris en interne auprès de nos collègues.*

### **Le Lycée et après :**

*Dans l'optique d'une scolarisation jusqu'à 18 ans minimum, le baccalauréat dans les trois voies générale, technologique et professionnelle doit rester un examen final terminal national et anonyme, premier grade de l'enseignement supérieur, qui permet tant les poursuites d'études que l'insertion professionnelle. Le bac pro doit rester une qualification professionnelle reconnue, ce qui exclut toute velléité de raccourcissement généralisé de la formation, ou de regroupement des formations autour de champs professionnels intégrant plusieurs métiers. Le ministère, en généralisant les parcours de bacs pros en 3 ans, a montré sa volonté de lamener voire de faire disparaître certaines séries technologiques, en particulier industrielles. Ce délestage de la voie technologique est socialement ségrégatif et, par ailleurs, ne va pas dans le sens d'une élévation des qualifications. Ce bac pro en 3 ans est un leurre pour les jeunes concernant leur chance de réussite dans l'enseignement supérieur et notamment en BTS. Le SNES demande l'arrêt de la généralisation des Bac Pro 3 ans et le rétablissement des BEP. Il est nécessaire de construire et de mettre en œuvre un cadre de reconnaissance des certifications, tant au niveau national qu'euro péen, permettant de maintenir les diplômes dans les conventions collectives et de contribuer à une certaine sécurité professionnelle du salarié. Ils sont les premiers garants des grilles de rémunération intégrées aux conventions collectives.*

### **Les formations supérieures courtes**

Les formations supérieures des lycées publics doivent être pérennes, réparties sur tout le territoire et diversifiées de façon à ce qu'une poursuite d'études de proximité soit offerte à tout lycéen. Leur implantation doit échapper aux groupes de pressions et être décidée en toute transparence, en CTA comme au niveau

national.

Les formations supérieures des lycées doivent s'enrichir structurellement et bénéficier de moyens spécifiques afin de permettre la réussite d'un plus grand nombre de bacheliers. En particulier, pour permettre la réussite des bacheliers professionnels en BTS, des passerelles doivent être reconstruites. Il doit s'agir soit de classes de mise à niveau propédeutiques à la formation en BTS, soit de premières années de formation adaptées à ces jeunes en fonction de leurs spécialités et de leurs parcours. Dans ce cas des moyens spécifiques doivent être mis en œuvre pour le soutien de ces étudiants. Un travail en commun doit être mené dans un cadre fédéral et notamment avec le SNUEP-FSU sur cette question et celle des cartes de formation.

Les fusions et projets de fusion des BTS, notamment industriels, doivent être combattus. Pour le SNES-FSU, les BTS doivent rester ancrés sur des métiers en phase avec des champs technologiques forts, gages de meilleure insertion professionnelle tout en permettant les poursuites d'études. Comme pour les formations pré-bac, le SNES-FSU demande que les heures d'accompagnement personnalisé qui apparaissent lors des rénovations des référentiels reviennent aux disciplines.

Il rappelle également que si la voie générale conduit a priori vers les formations supérieures longues, la voie technologique doit conduire principalement vers des formations supérieures professionnelles courtes qui doivent conserver leur double finalité : insertion professionnelle et poursuites d'études. Le BTS doit rester un examen terminal et national, spécialisé et tourné vers l'accès à l'emploi, ce qui n'est pas contradictoire avec des poursuites d'études ultérieures qu'il faut amplifier et favoriser, notamment en licence professionnelle. Les formations en BTS doivent être soustraites à l'influence des milieux économiques dans la définition de leurs contenus. Face à l'échec en BTS de trop nombreux bacheliers professionnels 4 ans et à l'arrivée prochaine de bacheliers 3 ans dans ces formations, la création de classes d'adaptation pré-BTS doit être envisagée de nouveau, notamment dans les spécialités qui nécessitent des pré requis scientifiques et culturels conséquents.

Comme souligné dans le discours d'ouverture les formations en apprentissage en post-bac (BTS, DUT) tendent à se développer, suscitées fortement par le patronat et présentées comme la panacée par le gouvernement. Si l'apprentissage peut se révéler, pour certains élèves et dans des cas spécifiques, une solution d'orientation, il comporte aussi de nombreux inconvénients et dangers :

- rythme de formation soutenu ;
- abandons nombreux avant l'échéance ;
- insertion dans l'entreprise à la charge de la collectivité publique ;
- inégalité des jeunes devant l'obtention d'un contrat.

Aussi l'information des élèves doit-elle être transparente sur les réalités de l'apprentissage et, en aucun cas, ces formations ne doivent entrer en concurrence avec les mêmes formations dispensées sous statut scolaire.

*La formation d'une culture commune solide est la meilleure assurance de la réussite dans le supérieur. Le constat de la réussite des élèves issus des milieux défavorisés dans les BTS et les IUT plaide pour l'efficacité d'un fort encadrement des apprentissages dans les premiers cycles.*

*Il convient d'augmenter l'implantation de sections de techniciens supérieurs dans les spécialités où les formations sont rares (sanitaire et social, arts appliqués, par exemple) à la hauteur d'au moins une section par département dans les établissements publics. Il faut développer les formations post BTS : classes préparatoires ATS, licences professionnelles, ...*

*Pour les licences professionnelles, il faut que les établissements touchent une dotation en HP correspondant à la partie professionnelle enseignée par les collègues du lycée. Il faut également des dispositifs ciblés cadrés nationalement pour accroître la réussite des bacheliers : bac pro en STS, bac technologiques à l'université, ...*

*Le SNES est opposé au développement de l'apprentissage. Mais les formations en apprentissage tendent à se développer pour des formations post bac type BTS. Cela est dû à la pression des Régions et à l'absence d'allocation d'étude conséquente en faveur des étudiants. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que le rythme de travail est particulièrement soutenu, et souvent à l'origine de l'abandon avant l'échéance de la formation. Ces formations, au sein des EPLE, dans le cadre de CFA éducation nationale, doivent faire l'objet*

*d'une réelle campagne d'information auprès des élèves afin de leur donner tous les éléments les amenant à un choix d'orientation raisonné. Le SNES refuse l'intégration d'apprentis au sein des classes d'étudiants en formation sous statut scolaire car les durées et les rythmes de formation sont totalement différents. Le SNES exige donc que la mise en place de formation en alternance au sein des EPLE s'accompagne systématiquement de la création de postes gagés et d'une politique d'information vers les élèves, transparente sur les réalités de la formation en alternance. Le SNES exige donc que les établissements disposent des moyens nécessaires en heures poste. En aucun cas ces formations ne doivent entrer en concurrence avec les mêmes spécialités de formation dispensées sous statut scolaire dans le même établissement.*

## **Les classes préparatoires**

Les conventions pédagogiques entre lycées et universités prévues par la loi ne doivent pas mettre les formations supérieures des lycées sous tutelle des universités. Les rapprochements ainsi opérés n'ont de sens que s'ils servent la formation des étudiants : lien avec la recherche, enseignements complémentaires, poursuite d'études. Les éventuels frais de scolarité doivent être réduits et liés à un service rendu par l'université. L'informatique en CPGE doit être reconnue comme discipline à part entière et doit donc être enseignée par des enseignants spécifiques, par exemple des enseignants de mathématiques et de sciences ayant choisi cette option à l'agrégation.

Les CPGE technologiques (économique et commerciale, scientifique) doivent être développées afin de permettre aux élèves de ces séries de diversifier leurs parcours d'orientation post-bac. Le SNES-FSU revendique la création, sur tout le territoire, de classes préparatoires spécifiques aux concours para-médicaux et sociaux qui sont en voie de suppression depuis ces dernières années dans les académies (FCIL - Formation complémentaire d'initiative locale - préparations concours), et le maintien dans les lycées de la formation Économie sociale et familiale (ESF) complète, menacée de transfert vers le privé.

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) constituent une formation post-bac à recrutement spécifique, dispensée dans les lycées, ce qui facilite la transition pré/post-bac. Elles proposent des ECTS (Système de crédits européens transférables) permettant des poursuites d'études en L3. Les CPGE, de par leur accessibilité et leur maillage national à renforcer, devraient permettre à de nombreux lycéens, notamment de milieux populaires, d'accéder à des études longues, à cesser toute forme d'autocensure vers ces formations.

De même les classes préparatoires doivent tenir compte de l'évolution du lycée (structure et programmes). Elles doivent accueillir davantage de jeunes de milieu populaire, ce qui passe par l'arrêt de fermetures de CPGE dans certaines académies, la consolidation des classes de proximité existantes et le développement d'internats adaptés. Le SNES demande également l'harmonisation sur le territoire des conditions d'enseignement (effectifs par classe, options, filières). Il dénonce les classes préparatoires mixtes implantées conjointement à l'université et au lycée, souvent accompagnées de déréglementation, dispositifs qui prétendent favoriser l'ouverture sociale mais qui en réalité, dans certaines académies, servent de prétexte à la fermeture de classes préparatoires dans des villes moyennes. Il faut accepter que certaines prépas fonctionnent avec des effectifs réduits, en particulier celles qui accueillent des bacheliers technologiques. Il importe de poursuivre cette orientation qui a toujours été soutenue par le SNES. Elle participe de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, en permettant à de nombreux jeunes issus des classes moyennes et défavorisées d'accéder au niveau Master. Le SNES demande qu'aucune classe préparatoire mixte ne soit mise en concurrence avec des CPGE existantes, qu'elle contribuerait à fragiliser, voire à faire disparaître. Il considère que CPGE et premiers cycles des universités doivent disposer de moyens comparables leur permettant d'atteindre leurs propres objectifs.

*Chaque série du bac doit avoir un accès en CPGE : augmenter le nombre de places pour les bacheliers technologiques, implanter davantage de classes préparatoires dans les lycées défavorisés, en créer de spécifiques pour les bacheliers technologiques. Après le bac ST2S, cette ouverture des débouchés est d'autant plus nécessaire que les rectorats ont supprimé à la rentrée prochaine et au cours des années précédentes les classes FCIL préparations aux concours sous prétexte que les contenus du bac ST2S permettraient cette préparation. De véritables classes préparatoires à tous les concours paramédicaux et sociaux s'imposent car ils réclament une préparation spécifique, ouverte aux bacs ST2S et aux autres séries.*

## **L'ouverture au monde de l'entreprise et la formation continue**

La formation initiale doit conduire au diplôme, à la qualification et l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes. La formation tout au long de la vie, prenant le relais dès la sortie du système scolaire, ne doit pas être un prétexte à brader la formation initiale.

Les missions du service public de l'Éducation et de la formation tout au long de la vie (EFTLV) sont multiples :

- aux jeunes sortis sans qualification, l'EFTLV permet de reprendre une formation ouvrant l'accès à un diplôme dès qu'ils en ont la nécessité ou la possibilité. Elle ne doit pas être prétexte à sortir des jeunes du système en invoquant une formation différée mais leur offrir la possibilité de se qualifier ou se requalifier à tout moment sous la forme la mieux adaptée à leur souhait et à leur situation, temps plein ou alternance, apprentissage ou statut scolaire, éducation récurrente ou selon des modalités plus souples que l'Éducation nationale doit mettre en place. Elle constitue un outil au service de leur insertion sociale et professionnelle ;
- à l'ensemble des salariés dans l'emploi ou non, elle doit offrir la possibilité d'accéder à une formation de leur choix, personnelle ou professionnelle.

L'EFTLV doit rendre effectif le droit à la formation et chacun doit pouvoir progresser au moins d'un niveau de qualification au cours de sa vie. Le service public doit y tenir sa place avec les GRETA et le CNED. Les GRETA doivent continuer à répondre aux besoins des publics les plus en difficulté, en proposant des formations de qualité, jusqu'à la qualification et le diplôme, sur l'ensemble du territoire. La nécessité de fonctionner sur fonds propres ne doit se faire ni au détriment de cette qualité ni sur le dos des personnels. La carte des Greta doit être discutée et décidée avec les représentants des personnels. C'est la garantie d'une offre de formation continue transparente et de qualité pour tous. Comme pour le second degré, le CNED répond également à ces besoins et offre notamment des sessions de préparation à des concours administratifs sur l'ensemble du territoire.

La réforme de la formation professionnelle menée par le gouvernement sur accord des partenaires sociaux s'intéresse à la formation des salariés mais s'immisce dans la formation initiale, en particulier pour les élèves en situation de décrochage. Le SNES et la FSU s'y imposeront en tant qu'acteurs essentiels de formation tant initiale que continue. Ils travailleront avec les organisations syndicales confédérées pour imposer l'idée d'un service public de formation des adultes.

Les Régions ont trop de responsabilités en matière de formation et qualification des jeunes, formation des demandeurs d'emploi, apprentissage. Cela représente une menace pour l'offre de formation, les Régions proposant des ouvertures et des fermetures dans un sens adéquationniste. Elles ne doivent pas développer l'apprentissage en concurrence directe avec les formations sous statut scolaire et universitaire. L'élaboration conjointe de la carte des formations par le rectorat et la région a pour effet de verrouiller les possibilités de modifications proposées par les représentants des personnels en CTA. Le SNES-FSU maintient sa revendication de compétence finale du Recteur sur les cartes de formation initiale.

Concernant la formation continue, les régions doivent sortir de la politique d'appel d'offres pour certains publics (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi, handicapés...) et imposer la notion de nécessité sociale pour donner la priorité au service public de formation professionnelle en maintenant l'offre de formation dans les lycées technologiques et professionnels, les UFA et les GRETA.

La décentralisation de la formation professionnelle est source d'inégalités sur le territoire. L'Éducation nationale doit y remédier en développant le service public de la FTLV pour tous les citoyens sur tout le territoire.

La MGI est devenue MLDS. Cette mission contre le décrochage doit être une mission du système éducatif public. Cette évolution exprime la volonté de trouver des solutions au décrochage, internes à l'école, plutôt que des solutions sortant les jeunes du système éducatif. Les GRETA peuvent jouer un rôle pour proposer ces solutions.

Le SNES souligne également que à la demande des enseignants et dans le cadre pédagogique de la classe, le lycée peut s'ouvrir vers les organisations et les entreprises. Au sein de l'établissement, l'enseignant doit rester le seul référent apte à intégrer ces découvertes. Toute action imposée sous prétexte d'esprit d'entreprise doit être proscrite. La formation continue des adultes dans le cadre du service public des GRETA doit être relancée et promue au sein des lycées pour répondre aux besoins en formation des adultes. De plus, l'ouverture culturelle des lycées ne doit pas servir d'alibi aux Régions pour tenter d'utiliser les locaux

totalemment en dehors du temps scolaire et essentiellement à des fins politiques ou mercantiles.

*Le développement des niveaux de qualification doit être pensé après celui d'une formation initiale forte dans le cadre de l'éducation et la formation tout au long de la vie, cela suppose de développer un grand service public de la formation continue et de l'orientation professionnelle des adultes, indépendant des entreprises, qui intégrerait les dispositifs VAE, s'appuyant sur les établissements scolaires et les universités. Ce service est, bien entendu, distinct du service public de l'orientation de l'Education Nationale et ne doit pas servir de prétexte à la dilution ou à la disparition des CIO (dont il faut reprendre le recrutement de personnels titulaires). Dans l'éducation nationale les outils de ce service sont les GRETA et le CNED. En partenariat avec les Régions, ils doivent être redynamisés : financements publics pour les actions vers les stagiaires sans qualification, reconstructions de synergies entre la formation initiale et la formation continue, réimplantation massive de postes gagés de formateurs, possibilité de services partagés entre formation initiale et formation continue, intégration des dispositifs VAE dans ce service public.... L'action des GRETA et du CNED doit être complémentaire de celles menées par l'AFPA.*

### ***Lycée des métiers***

*Le SNES rappelle son opposition au label "Lycée des métiers" (mandats du congrès de Clermont- Ferrand)*

### **La réforme et ses conséquences**

Enfin la voie technologique est un vecteur essentiel de la démocratisation des études secondaires. Elle doit le demeurer et son champ d'intervention doit être conforté et élargi. Ceci alors que la réforme STI-STL hypothèque la survie même d'une voie technologique industrielle, il y a une urgence extrême à articuler le combat pour la remise à plat de la voie technologique et le souci de rendre à nouveau possible, par des mesures immédiates, le travail des enseignants dans ces séries. L'enjeu est l'existence même des séries industrielles menacées de naufrage à court terme par les conséquences de la réforme. Pour cela on peut déterminer quelques urgences immédiates pour la rentrée 2012, qui ne sauraient suffire mais pourraient rendre le quotidien plus supportable dans les établissements :

- les rectorats doivent faire de la formation des enseignants de STI, sans condition d'âge, une priorité et lui consacrer des moyens importants. La formation doit être à la fois disciplinaire et didactique, et répondre aux besoins définis par les enseignants de façon collective. La mutualisation des productions didactiques doit être facilitée et organisée mais ne peut en aucun cas tenir lieu de formation ;
- les équipements industriels encore en usage doivent être conservés. Il faut définir très rapidement un guide des équipements et harmoniser les équipements au sein des académies. Les Régions doivent entendre les personnels pour que les investissements soient en prise avec les exigences réelles du travail dans les établissements ;
- les contenus des enseignements transversaux et de physique-chimie en STI2D et STL doivent être rapidement aménagés et réorientés vers les spécialités.

*Les défis que rencontre aujourd'hui l'humanité (problèmes de nature énergétique, environnementale, de santé, sociaux) nécessitent des formations scientifiques (et plus largement générales), mais aussi des formations technologiques et professionnelles de haut niveau.*

*La voie technologique s'adresse à ceux qui veulent découvrir dès le lycée les champs technologiques pour construire un parcours de formation étagé. La rénovation de ces voies doit avoir le souci d'articuler la théorisation à la pratique, cette théorisation doit être un aboutissement d'activités très concrètes afin de ne pas écarter les profils d'élèves habituels des séries technologiques ou de mettre en difficulté les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques qui privilégient les activités pratiques et de projet.*

*Le SNES exige le maintien des séries technologiques, il exige du ministre qu'il arrête de massacrer la voie technologique et plus particulièrement les STI, ce qui suppose que soit poursuivie une rénovation des contenus de STI, mais aussi qu'elle soit pensée, comme la voie générale, en fonction des poursuites d'études : BTS et IUT, formations supérieures longues technologiques (licence pro, voire écoles d'ingénieur) publiques. Une véritable campagne de revalorisation et de promotion de la voie technologique doit être menée, y compris en interne auprès de nos collègues.*

*Les séries technologiques doivent être organisées autour de champs technologiques. C'est le cas des séries rénovées STG et ST2S, dont il faut faire le bilan pour apporter les améliorations nécessaires (notamment donner les moyens d'un vrai travail interdisciplinaire). Il convient aussi de s'interroger sur des contenus trop conceptuels ne s'appuyant pas suffisamment sur la demande pédagogique qui constitue la spécificité de l'enseignement technologique : « le concret et l'action ». Cette interrogation s'impose si on veut continuer à accueillir des élèves fragiles issus du collège, rencontrant des difficultés à réussir dans les disciplines générales, et à les conduire au baccalauréat. La nouveauté des options spécifiques est un levier qui leur permet de prendre conscience dans leur capacité de réussite. Dans le cycle terminal, l'horaire d'enseignement de ces disciplines doit permettre une réelle mise en situation des activités pratiques. L'apprentissage ne peut se faire qu'avec des groupes de taille réduite. En série ST2S, l'horaire de philosophie doit revenir à l'horaire antérieur de 2 +(1).*

*Les séries STI représentent toujours une véritable voie de démocratisation de l'enseignement et de réussite pour les élèves qui choisissent cette orientation. De nouvelles sections adaptées aux énergies renouvelables et au développement durable doivent être rapidement créées pour offrir des formations en phase avec le monde contemporain.*

*Les analyses du dernier congrès sur les échecs et les difficultés de la seconde générale et technologique restent d'actualité. Le SNES réaffirme son attachement à une seconde de détermination permettant aux élèves de choisir leur orientation vers une série générale ou technologique. Ainsi la classe de seconde devrait-elle être construite sur le principe de passages obligés de chaque élève par un ensemble de disciplines ou de champs technologiques. Il ne s'agit pas de s'initier à un nombre important de disciplines dans un temps très court, au risque de saupoudrage, mais de découvrir la nature des disciplines qui constituent le cœur des formations du cycle terminal afin de comprendre les démarches intellectuelles qui les structurent. La classe de seconde doit donc être construite à partir d'enseignements obligatoires larges et ambitieux. Les sciences économiques et sociales, comme d'autres disciplines font partie de la culture commune mais elles ne sont pas enseignées en tant que telles au collège. Elles doivent donc être abordées par tous les élèves à l'entrée en lycée.*

*Le SNES propose donc, pour la classe de seconde générale et technologique des enseignements construits autour de disciplines présentes au collège, complétés par des enseignements, également obligatoires, travaillant les problématiques économiques et sociales et les champs technologiques de la production des biens et services, et des options.*

## **Contenus au lycée**

Le SNES demande un travail approfondi sur les disciplines technologiques, sur leur place, leurs contenus et les démarches pédagogiques spécifiques en Seconde, et dans les séries technologiques ou générales. Des enseignements distincts doivent être prévus dans les champs technologique sanitaire et social (Santé Social, Biologie Humaine), dans le champ industriel (analyse et conception, réalisation et production), dans le champ du laboratoire (biotechnologie, sciences et laboratoire), dans le champ d'éco-gestion (gestion, communication). Pour les formations technologiques industrielles, dans chaque domaine, le processus industriel doit être étudié dans sa globalité : étude, conception, fabrication, commercialisation, maintenance, recyclage. Pour cela, les enseignements technologiques et de sciences physiques doivent être découpés en disciplines correspondant aux spécialités technologiques universitaires de recrutement des enseignants. Le maintien de la physique appliquée en tant que discipline est nécessaire

Le SNES défend un baccalauréat consistant en un examen final et national (notamment en langues vivantes et pour les épreuves pratiques en enseignements technologiques), dans le respect strict de l'anonymat en ce qui concerne les épreuves écrites. Les élèves étant évalués par un enseignant extérieur à l'établissement de formation.

Le SNES demande le rétablissement de la visite médicale pour tous les élèves et en particulier ceux des séries technologiques afin de leur permettre toute manipulation en atelier.

*Les formations sont construites autour de :*

*- métiers, à partir de la description du travail réel effectué et de leur rôle social, formation qui devrait*



également permettre des poursuites d'études (voie professionnelle) ;

- "champs technologiques", les élèves travaillent sur des systèmes techniques (industriels, produits de services, de communication) en étudiant l'ensemble du cycle de vie de ce système, de la validation du besoin au recyclage en passant par la conception, la production, la maintenance (voie technologique) ;
- l'étude de champs disciplinaires, définis à partir d'une ou de plusieurs disciplines universitaires (voie générale).

Pour le SNES il faut inciter les élèves des séries technologiques à investir davantage les enseignements généraux par le biais des dédoublements et de la mise en cohérence des programmes. Il faut aussi repenser les épreuves de bac des disciplines générales en cherchant à se rapprocher de la démarche inductive des enseignements technologiques.

Les séries Arts appliqués, Hôtellerie, et Technologie de la musique et de la danse devraient être rénovées en gardant leur spécificité. Pour tenir compte de la nécessaire construction de passerelles entre les voies technologiques et professionnelles, et entre les voies générales et technologiques, la définition de "champs technologiques pertinents" devrait permettre des correspondances avec des familles de métiers supports des formations professionnelles, et trouver leur pendant disciplinaire dans les séries générales (exemples : SES/SMS, Construction mécanique/SI...).

### **Contenus au collège**

Le SNES s'oppose à la nouvelle définition de la technologie en collège. S'appuyant sur la démarche d'investigation déjà prescrite en sciences expérimentales au lieu de la démarche de projet basé sur la satisfaction d'un besoin, elle prive les élèves d'une approche qui les mettrait en situation de réussite, et met en difficulté des enseignants dont le ministère ne s'est pas donné les moyens de la formation. Le SNES exige du ministère qu'il renonce à sa mise en œuvre.

### **Des passerelles entre les formations**

Les passerelles entre les trois voies de formation sont donc indispensables pour permettre une orientation par étapes au cours du parcours de formation des élèves. Pour conserver toute leur pertinence, ces passerelles doivent exister à la fin d'un cycle de formation au moment d'un palier d'orientation, mais également en cours de cycle. Pour permettre une poursuite d'étude des élèves de la voie générale vers des BTS avec une forte spécificité technologique, on peut envisager la mise en place de "couplage" à l'image du rapport qui existe entre la voie S-SI et la voie STI. Afin de construire un enseignement de physique spécifique à certains enseignements technologiques, il faut que l'option « physique appliquée » du CAPES soit de nouveau ouverte. Le congrès du SNES de Perpignan se donne pour mandat d'étude : d'interroger la faisabilité de passerelles ouvertes entre les trois voies de formation pour les élèves du lycée, d'envisager les possibles aspirations nouvelles des lycéens de la voie professionnelle : introduction d'un enseignement et d'une épreuve de philosophie à l'examen, poursuites d'études autres que le BTS après le bac pro... d'imaginer les perspectives pour un dépassement des représentations erronées et des cloisonnements entre les différents corps du second degré.

## **Service et temps de travail (R)**

### **Disciplines de recrutement**

Il n'est pas acceptable pour le SNES que nos statuts laissent ouverte la possibilité d'une affectation dans une autre discipline que celle de notre recrutement. Les services partagés ne doivent exister qu'en cas de nécessité absolue et être au maximum sur deux établissements

### **Travail en équipe**

L'évolution des enseignements et des pratiques, comme l'imposition à marche forcée et sans accompagnement de nouveaux dispositifs (aide, groupes de compétences, enseignements exploratoires en Seconde, etc.), les interrogations croissantes du métier face au nombre d'élèves, à leurs difficultés, à l'hétérogénéité des classes, nécessitent un travail de réflexion entre pairs. L'organisation du travail est cause

d'une souffrance due au « travail empêché ». Le collectif de travail doit pouvoir être une réponse du milieu professionnel, à l'échelle locale, au mal-être au travail. Il doit permettre de rendre plus légitime et efficace l'expertise professionnelle des personnels face aux « innovations » précipitées et imposées.

Ce collectif doit permettre de débattre du réel du travail et de sa mise en œuvre, et d'aller au-delà de l'organisation pratique des enseignements ou des devoirs communs tout en permettant à chacun d'exercer sa liberté pédagogique.

Ce temps de travail en équipe doit être reconnu, ce qui implique qu'il soit intégré sous la forme d'un forfait (cf. 3.1.2) et donc inclus dans le service des personnels (cf. mandats de Perpignan).

D'autre part, une organisation concertée des emplois du temps doit permettre ce travail collectif, dont la maîtrise doit revenir à nos collègues ; pour cela, une aide, un soutien ou une formation doit pouvoir leur être apportés à leur demande.

### **Disciplines STI et physique appliquée**

Dans l'attente de l'abrogation de la réforme Chatel pour le Lycée, notamment pour ce qui concerne la voie technologique industrielle, le SNES exige un moratoire immédiat, particulièrement en ce qui concerne les mesures de suppression de postes. En cas de suppression inévitable de poste par mesure de carte scolaire ou par transformation de poste (STI2D), le SNES exige :

- le non-profilage des postes transformés ;
- le respect des règles communes en matière de mutation et de mesure de carte scolaire (détermination du ou des collègues victimes de la mesure, procédure de réaffectation...) ;
- le contrôle paritaire sur l'intégralité des tenants et aboutissants de ces mesures.

### **Mobilité professionnelle et reconversion**

La loi « mobilité », la RGPP et les réformes imposent une mobilité contrainte. C'est notamment le cas des enseignants des disciplines technologiques et de physique appliquée.